

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le directeur du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havas, Laflitte-Bullier, 8, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, s. 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 40, 9 10.

ROUBAIX, 6 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS

DU 4 JANVIER

| | |
|-----------------|-----------|
| 3 0/0 | 33 39 |
| 1 1/2 | 78 .. |
| Emprunt 1871 .. | 85 17 1/2 |
| Emprunt 1872 .. | 87 33 |

DU 6 JANVIER

| | |
|-----------------|-----------|
| 3 0/0 | 53 40 |
| 1 1/2 | 78 .. |
| Emprunt 1871 .. | 85 42 1/2 |
| Emprunt 1872 .. | 87 62 1/2 |

Enquête sur le 4 septembre Déposition de M. Jules BRAME

(Suite — Voir le numéro d'hier.)

Il est encore un point, messieurs, qui a beaucoup attiré l'attention, je veux le spécifier d'une manière nette et simple.

Le Corps législatif a été convoqué pour une séance de nuit du 3 au 4 septembre; il est incontestable que cette séance a pris tout le monde au dépourvu.

Comment, par quel ordre cette séance a-t-elle eu lieu ?

J'ignore si mes collègues du ministère ou de la députation ont été régulièrement prévenus; pour moi, je sortais du ministère vers onze heures du soir, pour me rendre aux fortifications, lorsque je rencontrai, rue de Bourgogne, deux de mes collègues, MM. de Guillouet et Marey-Monge qui m'apprirent que le Corps législatif venait d'être convoqué pour minuit.

Je me rendis aussitôt chez le président; j'y trouvai un grand nombre de nos collègues de l'Assemblée; la nouvelle venait de se répandre; on la commentait et, au milieu d'une émotion bien naturelle, chacun donnait son avis.

La séance de nuit vous est connue, mon récit pourrait en atténuer ou en altérer l'exactitude. Après avoir pourvu à toutes les nécessités de service, le lendemain, le conseil des ministres se réunit et décida que l'on porterait au Corps législatif un décret nommant le ministre de la guerre lieutenant général de l'Empire, donnant au Corps législatif le droit de désigner une commission exécutive en ne laissant à la régente que la prérogative du contre-seing des choix faits par la Chambre.

Je laisse pour mémoire la question de déchéance, et je ne m'attache qu'à la proposition de l'honorable M. Thiers, qui différait peu de celle du ministère; les deux propositions, vous le savez, ont été discutées dans les bureaux, et lorsque nous en sommes revenus, les tribunes de la chambre étaient envahies par les précurseurs de l'émeute qui interpellaient ou insultaient le président et les députés; toute discussion libre devenait impossible; des coups redoublés retentissaient aux portes; quelques-uns de nos collègues nous apportaient leurs appréciations, nous apprenaient que la garde nationale avait levé la croix en l'air; et en effet, le flot populaire devint bientôt immense et terrible, il se répandit dans l'enceinte même de l'Assemblée. — Le président leva la séance; j'assistai aux différentes phases de l'envahissement et j'admire la digne et énergique attitude de M. Schneider.

Je ne vous rappelle ici que ce que vous savez déjà; j'étais resté sur mon banc, j'ignorais alors les détails des faits qui se passaient au dehors; les moyens que l'on

employait pour forcer l'Assemblée, d'autres viendront vous les raconter.

J'entre maintenant dans une série de faits arrivés à ma connaissance par suite de conversations; je ne peux vous en certifier l'exactitude; ils vous serviront de jalons pour parvenir à découvrir la vérité.

J'étais resté à Paris après le 4 septembre; j'y rencontrai quelques-uns de mes collègues de la députation, entre autres: MM. Goerg, le comte d'Hesse-Quercy (de la Somme), M. Monnier de la Sizeranne. Tous, surtout M. Goerg, m'apprirent le fait suivant que je vous prie de contrôler :

Est-il vrai qu'une lettre aurait été trouvée adressée à un député de l'opposition, aujourd'hui ministre, membre du cabinet actuel ? Cette lettre, communiquée à plus de quarante députés dispersés aujourd'hui sur tous les points de la France, signée par un des maires de la banlieue, contenait ces mots :

« J'ai l'honneur de vous apprendre que, selon votre désir, j'envoie à l'Assemblée la garde nationale à midi, etc. »

Y avait-il ces mots ? qui se tiendra à votre disposition ? le souvenir n'en reste sans que je puisse l'affirmer cependant.

D'un autre côté, M. le général Lebrton, dès qu'il vit poindre le danger, remplissant son plus strict devoir de questeur, se rendit avec son collègue, M. Hébert, chez M. le général Trochu pour le supplier de venir protéger l'Assemblée. Est-il vrai que ce dernier, causant avec un aide-de-camp, aurait fait attendre le questeur plus de trois quarts d'heure dans son antichambre, disant qu'il avait tenté de se rendre à l'Assemblée, qu'il en avait été empêché par la foule; malgré les vives observations de deux questeurs, le général Trochu se serait-il refusé à faire une autre tentative ?

Est-il vrai que l'honorable député Estancelin ait fait auprès du général Trochu les instances les plus vives pour l'engager à venir au plus tôt, lui présentant d'affreux malheurs s'il ne se rendait pas là où son devoir l'appelait ?

Le général aurait répondu au député. Estancelin ce qu'il avait répondu déjà aux questeurs; il persista même, lorsque M. Estancelin lui répliqua : « pourquoi ne pourriez-vous donc pas y aller, puisque j'en viens ! »

Est-il vrai qu'à midi des députés, parmi lesquels se trouvaient M. le comte Daru, M. le marquis de Talhouët, M. Buffet et M. Kolb-Bernard, se soient rendus auprès de la Régente pour la prier d'adopter la proposition de M. Thiers (ce qu'elle accepta), et que ces députés aient pu aller et venir facilement du Corps législatif aux Tuileries ?

Est-il vrai, ainsi que me l'assure le premier secrétaire du comte de Bassano, dans la première quinzaine d'avril dernier, à Versailles, que le 4 septembre, une lettre ou une dépêche soit parvenue au ministère des affaires étrangères, au prince de la Tour-d'Auvergne, dépêche dans laquelle l'empereur de Russie aurait déclaré ou fait déclarer que la guerre devait prendre fin, qu'il désirait éviter les révolutions, maintenir la dynastie, faire respecter l'équilibre européen et l'intégrité du territoire Français ?

Je n'ai pas vu la dépêche; mon interlocuteur m'a loyalement déclaré qu'il ne l'avait pas vue lui-même, mais qu'il avait eu en main les deux lettres répondant à cette dépêche. C'est à vous, messieurs, à éclaircir ce fait, qui peut paraître important. N'ait-on pas lieu de croire que c'est cette même dépêche qui, tombée entre les mains du nouveau ministre des affaires étrangères du 4 septembre, lui a donné l'idée, quelques jours après, certain d'être appuyé par un

référé avec le comte de Bismark : « Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire ni une pierre de nos forteresses » ?

Est-il vrai que, dans la deuxième quinzaine de janvier, M. de Bismark, après une conférence qu'il eut avec M. Jules Favre pour l'armistice, conférence à laquelle M. Bison, sous-directeur du chemin de fer de l'Est, aurait assisté pour le règlement de détails concernant les approvisionnement, M. de Bismark aurait dit au ministre des affaires étrangères : « Eh bien, M. le ministre, êtes-vous décidé, selon mon conseil, à désarmer la garde nationale ? les nécessités de notre politique nous obligent, en ce moment, à ne vous laisser que 12,000 hommes armés, et vous avez plus de 300,000 gardes nationaux sous les armes, décidés à tout, exaltés, prêts à se porter à tous les excès ? Veuillez-en croire un homme en politique qui connaît les dangers des excès populaires et la fureur des masses, lorsqu'elles sont déchaînées, désarmez votre garde nationale; j'offre de vous laisser un contingent plus considérable de troupes régulières. »

M. Jules Favre aurait répondu au comte de Bismark, devant M. Bison : « Je crois devoir refuser, les principes s'y opposent. Ils se quittèrent ainsi. »

Voilà les faits principaux, messieurs, qui sont arrivés jusqu'à moi, et qui peuvent servir à éclaircir vos consciences, à profiter à l'histoire, et à nous rendre peut-être plus sages et plus prévoyants dans l'avenir.

M. le comte Daru. — Vous venez de nous parler d'une dépêche ou d'une lettre arrivée au ministère des affaires étrangères, le 4 septembre, et qu'aurait trouvée M. Jules Favre sur son bureau; êtes vous sûr de ce que vous avancez ?

M. Jules Brame. — J'ai eu l'honneur de dire à la commission, en entrant dans cet ordre de faits nouveaux, qu'ils se composaient pour moi de deux catégories : ceux que je savais positivement de visu; ceux qui n'avaient été répétés.

Il existe une grande différence entre ces deux sortes de faits, bien que je cite le nom des personnes qui me les ont rapportés.

Je suis certain que le fait de la dépêche que je vous ai citée m'a été donné par le secrétaire de M. le duc de Bassano.

M. le comte Daru. — Ce secrétaire avait-il lu la dépêche ?

M. Jules Brame. — J'ai pris la précaution de dire non; mais cette personne m'a déclaré avoir en main deux lettres de l'impératrice écrites à l'empereur de Russie, dans lesquelles l'impératrice disait : qu'il ne fallait plus songer à la dynastie, qui avait été obligée de quitter le sol français, et qu'elle priait l'empereur de ne songer qu'à sauver la France.

Je n'étais pas entré dans ce détail; on en comprendra le motif. Je ne veux pas étendre indéfiniment le récit, ni paraître faire un plaidoyer. Je veux m'en tenir à la vérité.

M. le comte Daru. — Quand vous a-t-on rapporté ces faits ?

M. Jules Brame. — Dans la première quinzaine d'avril, je crois, une première fois dans la rue des Réservoirs, une seconde fois sur le boulevard de la Seine.

J'ai pris, en quittant le secrétaire de M. de Bassano, la précaution de m'assurer que cette qualité appartenait bien à la personne à qui je venais de parler.

Un membre. — Croyez-vous que la personne que vous désignez pourrait affirmer que cette dépêche ait été remise à M. Jules Favre ?

M. Jules Brame. — Je suis heureux que l'on précise ainsi les questions, afin de ne pas m'exposer plus tard aux reproches de n'avoir pas été suffisamment catégorique; mais je crois qu'il aurait affirmé que la dépêche

était restée dans son cabinet, puisqu'il n'était pas rentré au ministère.

Un membre. — Oui, mais vous savez aussi qu'il a été dit que M. Jules Favre n'était pas entré dans le cabinet jusqu'à l'arrivée du prince de la Tour-d'Auvergne, et qu'il y était entré tous les deux ensemble.

M. Chaper. — Je crois, M. le président, que vous connaissez l'existence de cette dépêche.

M. le comte Daru. — Je ne connais pas la conversation de M. Brame avec le premier secrétaire d'ambassade de M. le duc de Bassano; je ne connaissais pas les réponses de l'impératrice; je ne savais pas si la dépêche dont on parle était de l'empereur de Russie ou du prince de Gortschakoff. La seule chose que je puisse dire, c'est que j'ai rencontré M. le prince de la Tour-d'Auvergne le 4, à dix heures du soir, dans le jardin de la Présidence; nous causâmes de ce qui se passait, de l'impression que ces événements allaient produire en Europe; il me dit qu'il avait reçu une dépêche de Russie (je ne me rappelle pas si elle était du général Fleury ou du prince Gortschakoff), dans laquelle l'empereur manifestait les meilleures dispositions pour la France, pour le maintien de l'intégralité de notre territoire.

Un membre. — Je crois, monsieur le comte, que vous avez même ajouté ces paroles du prince de la Tour-d'Auvergne : « C'est une pièce que mon successeur a trouvée dans mon cabinet. »

M. le comte Daru. — Oui.

M. Jules Brame. — Eh bien ! vous avez eu connaissance de ce fait le 4 septembre 1870. — Je ne l'ai connu que dans le courant du mois d'avril de l'année suivante; et ce qu'a dit M. le prince de la Tour-d'Auvergne est clair et explicite.

Si on met en ligne de compte les nécessités diplomatiques et le sentiment de conservation personnelle, on comprendra que le prince de la Tour-d'Auvergne soit, il ne restait plus que deux intérêts en présence qui, de contraires qu'ils pouvaient être d'abord, sont devenus plus tard complètement identiques.

L'empereur de Russie manifeste tout d'abord sa volonté de ne pas laisser porter atteinte, par les victoires de la Prusse, à l'équilibre européen; il exprime cette intention dans une dépêche.

La retraite du prince de la Tour-d'Auvergne fait tomber le document entre les mains du nouveau ministre des affaires étrangères qui, confiant dans un aussi puissant appui se décide, sans consulter même ses collègues, dit-il, à se présenter au comte de Bismark. Là, devant lui, se conforme-t-il à toutes les règles de courtoisie que commandent les convenances diplomatiques vis-à-vis d'un vainqueur ? M. de Bismark nous l'apprendra plus tard. Mais il arrive, en basant sans doute ses espérances de succès sur la dépêche, il se croit en droit de jeter à la Prusse ce déti : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses. » Et cela lorsque la Prusse occupait la France avec un million d'hommes, lorsqu'elle était sous les murs de Paris, et lorsque nos armées étaient anéanties.

La Prusse continue le cours de ses victoires; le fait est accompli, l'empereur de Russie observe alors une neutralité complète et M. Jules Favre, s'étant trompé une fois de plus, ne se rappelle pas la dépêche qu'il a reçue.

M. le président. — Je crois que nous devons clore en ce moment cet incident. Je vous prie, Monsieur Brame, de reprendre la suite de votre récit.

M. Jules Brame. — J'ai terminé, monsieur le président, le récit des faits principaux.

réci du secrétaire du duc de Bassano. Il est arrivé, m'a-t-il dit, le 4 au soir, une dépêche émanant de l'empereur de Russie, ou une lettre exprimant la pensée de l'empereur. Cette lettre contenait à peu près ces mots :

« Je vais intervenir, afin que la dynastie soit maintenue, et qu'il n'y ait aucun amoindrissement de territoire. » Avez-vous lu la dépêche ? lui ai-je demandé. « Non, ne répondit-il; mais j'ai eu entre les mains les lettres qui ont été répondues par l'impératrice. L'existence de la dépêche ou de la lettre russe est pour moi un fait avéré. »

On m'a assuré que cette personne était digne de foi.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — Vous avez ajouté que la dépêche avait été remise à M. Jules Favre par M. le prince de la Tour-d'Auvergne.

Nous pourrions interroger à ce sujet le secrétaire du prince qui était, je crois, M. le comte de Chandoriv.

M. Jules Brame. — Les deux faits que me rapportait le secrétaire du duc étaient en quelque sorte palpables; le troisième, la remise à M. Jules Favre, était une conséquence qui se déduisait logiquement des deux premiers faits.

Nous n'avions quitté nos ministères que dans la soirée du 4. J'ai moi-même quitté M. le prince de la Tour-d'Auvergne, ce soir-là même, vers huit heures, chez le président du Corps législatif. Il retournait à son ministère et moi au mien.

Je ne l'ai pas revu depuis cette époque.

M. le prince de la Tour-d'Auvergne était le plus loyal des hommes; il ne se serait jamais approprié un document public.

Un membre. — Voulez-vous que nous fassions venir le secrétaire du duc de Bassano ?

M. Jules Brame. — Si je veux que vous le fassiez venir; mais c'est votre droit; et je crois que c'est non-seulement votre droit, mais votre devoir.

M. le comte Daru. — Je m'étonne que dans les conversations que nous avons eues vous et moi sur les événements du 4 septembre, vous ne m'avez jamais dit un mot de ce fait.

M. Jules Brame. — Nous étions, à l'époque où ce propos m'a été répété, poursuivis par les préoccupations que nous donnaient les actes de la Commune. Le cours des conversations ne se reportait plus sur les événements du 4 septembre, mais sur ceux du 18 mars. C'est ce sujet qui occupait plus particulièrement alors l'honorable comte Daru et moi.

J'ai entendu le fait de la dépêche pour le produire en temps et lieu, car j'en comprenais toute l'importance.

M. le comte de Bességuier. — Pour nous, le plus important en ce moment est de savoir si la dépêche a été remise à M. Jules Favre.

M. le comte Daru. M. Jules Favre déclare qu'il ne l'a pas reçue.

M. le général d'Aurelle de Paludine. — Permettez moi de vous dire quelques mots qui viennent à l'appui de ce qui a été dit à l'instant.

Il m'a été affirmé, par une personne que je considère comme bien informée et très-digne de foi, que la dépêche existait, qu'elle a été envoyée au prince de la Tour-d'Auvergne, qu'il l'avait laissée sur son bureau et que, n'ayant pu rentrer au ministère des affaires étrangères, il aurait dit : « Telle dépêche est restée sur mon bureau. »

Lorsqu'on a interrogé M. Jules Favre, il a répondu qu'il n'avait pas eu communication de cette dépêche. On ne peut malheureusement interroger M. le prince de la Tour-d'Auvergne, puisqu'il est mort; mais je crois qu'il aurait affirmé que la dépêche